
Vue d'ensemble



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFiP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir *annexe Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Une entreprise sur deux investit, une sur dix exporte

Hervé Bacheré*

En 2014, la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers s'élève à 974 milliards d'euros, soit 51 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française. Avec une valeur ajoutée stable et des salaires en hausse en 2014, le taux de marge stagne (-0,3 point) notamment en raison d'une baisse des cotisations sociales. Comme les deux années précédentes, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée évoluent plus favorablement pour les entreprises de 10 salariés ou plus que pour les plus petites.

En 2014, l'investissement des secteurs principalement marchands s'élève à 175 milliards d'euros (+1,4 %). Le niveau d'investissement est très hétérogène selon les entreprises. Pour la moitié des entreprises de 250 salariés ou plus, il s'élève à plus de 2 millions d'euros. À l'inverse, moins d'un tiers des unités sans salarié investit et pour la moitié d'entre elles, l'investissement est inférieur à 2 700 euros. Le chiffre d'affaires à l'exportation atteint 608 milliards d'euros (+1,5 %). Deux secteurs en réalisent 80 % : l'industrie (341 milliards d'euros) et le commerce (145 milliards d'euros). L'essentiel des exportations est concentré sur un petit nombre d'entreprises : les 50 premières entreprises en effectuent 34 %, les 500 premières 60 % et les 5 000 premières 86 %.

En 2014, l'ensemble des secteurs marchands non agricoles comptabilise 4,4 millions d'entreprises au sens **unités légales** et **entreprises profilées** pour un chiffre d'affaires hors taxes global de 3 800 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 100 milliards d'euros, soit 56 % de l'ensemble de l'économie française.

Dans cette vue d'ensemble, pour pouvoir analyser l'ensemble des données fiscales des entreprises sur des critères comparables, trois restrictions sont faites¹. Tout d'abord, les secteurs dans lesquels une partie importante de l'activité est réalisée par des structures non marchandes sont exclus. C'est le cas de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement. Ensuite, les secteurs financiers sont également écartés car leur comptabilité est atypique vis-à-vis des entreprises des autres secteurs d'activité. Enfin, 1,3 million de micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal bénéficiant de formalités comptables et fiscales simplifiées² (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale) ne sont pas retenus ici. Leur poids économique est très faible (1,2 % du chiffre d'affaires des entreprises de moins de 10 salariés) et les données statistiques disponibles sont moins détaillées.

Ainsi, les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, rassemblent 2,4 millions d'entreprises, au sens unités légales et entreprises profilées. Ces entreprises réalisent 3 600 milliards d'euros de chiffre

* Hervé Bacheré, Insee.

1. Ces secteurs exclus du champ de la vue d'ensemble sont cependant analysés au sein de cet ouvrage. Ainsi, la *fiche 1.8* présente des résultats sur les micro-entrepreneurs et la *fiche 5.1* concerne l'ensemble du champ des secteurs marchands hors agriculture.

2. Entreprises ayant choisi les régimes fiscaux micro BIC (bénéfices industriels et commerciaux) ou micro BNC (bénéfices non commerciaux).

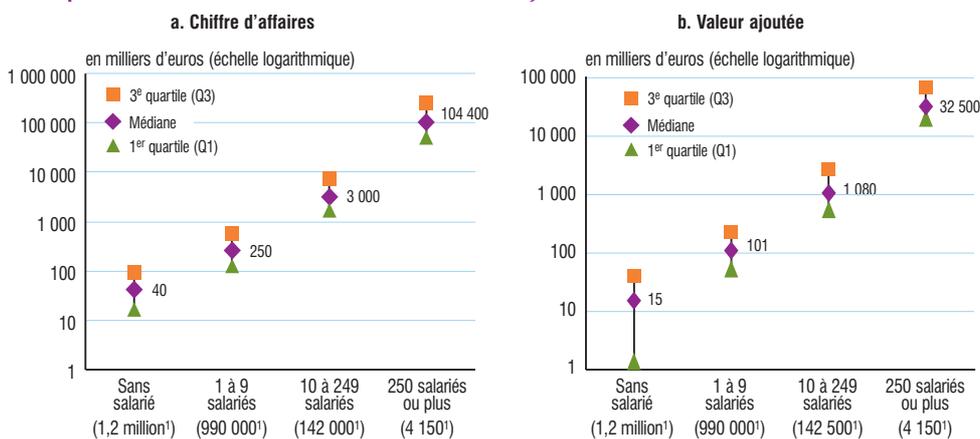
d'affaires, 974 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 51 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie, et emploient 12,3 millions de salariés en équivalent temps plein.

Valeur ajoutée médiane : 15 000 euros pour les entreprises sans salarié, 32 millions d'euros pour celles de 250 salariés ou plus

En 2014, les 4 150 entreprises de 250 salariés ou plus emploient 5,2 millions de salariés (42 % des secteurs principalement marchands), réalisent 1 620 milliards d'euros de chiffre d'affaires hors taxes (45 %) et 443 milliards d'euros de valeur ajoutée (46 %). En comparaison, les 2,2 millions d'entreprises de moins de 10 salariés comptent 2,6 millions de salariés et réalisent 749 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 223 milliards d'euros de valeur ajoutée.

La moitié de ces grandes entreprises réalise un chiffre d'affaires de plus de 104 millions d'euros, médiane 35 fois supérieure à celle des entreprises de 10 à 249 salariés, 420 fois supérieure à celle des 1 à 9 salariés et 2 500 fois supérieure aux entreprises sans salarié (*figure 1a*). Ces écarts selon la taille sont assez similaires en ce qui concerne la valeur ajoutée, avec des disparités nettement plus marquées au sein des différentes tailles d'entreprises (*figure 1b*). En effet, quelle que soit la taille, le rapport interquartile calculé sur le chiffre d'affaires se situe entre 4 et 5³. Le rapport interquartile de la valeur ajoutée est quant à lui compris entre 4 et 5 pour les plus grandes entreprises, celles de 1 à 9 salariés et celles de 10 à 250 salariés, mais il s'élève à 30 pour les entreprises sans salarié. La population des entreprises sans salarié est en effet très hétérogène : artisans, professions libérales, mais aussi sièges sociaux, sociétés civiles immobilières (SCI), filiales de multinationales, etc. Un quart d'entre elles ne dégagent quasiment pas de valeur ajoutée. Et, avec une valeur ajoutée médiane à 15 000 euros, ce sont 600 000 unités qui ne financent pas l'équivalent d'un Smic⁴. À titre de comparaison, la moitié des entreprises de 250 salariés ou plus dégagent une valeur ajoutée supérieure à 32 millions d'euros.

1. Dispersion du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée en 2014



1. Nombre d'entreprises.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

3. 3^e quartile / 1^{er} quartile.

4. Coût annuel à temps plein, charges patronales comprises : près de 20 000 euros.

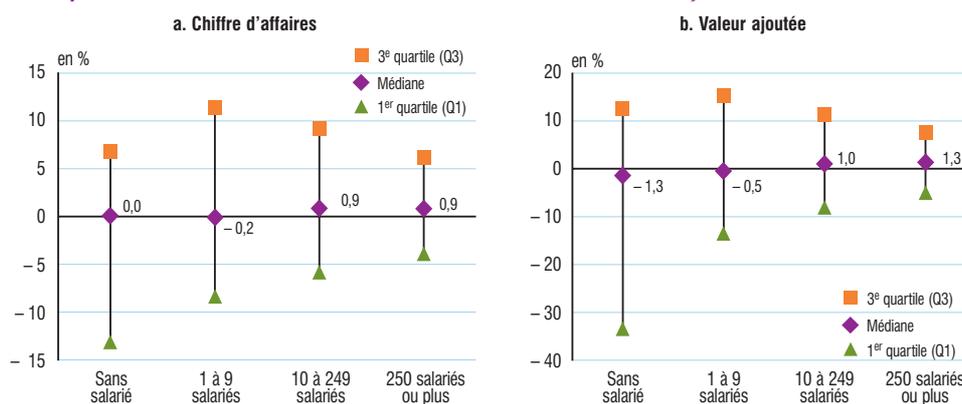
Valeur ajoutée médiane : en baisse pour les entreprises de moins de 10 salariés, en hausse pour celles de 10 salariés ou plus

En 2014, les dispersions des évolutions du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands sont proches, voire identiques à celles de l'année précédente en raison d'une inflation faible (prix de la valeur ajoutée en hausse de + 0,3 %), d'un léger recul du chiffre d'affaires moyen (- 0,8 %) et d'une stagnation de la valeur ajoutée (- 0,1 %).

En 2014, comme les deux années précédentes, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée évoluent plus favorablement pour les entreprises de 10 salariés ou plus que pour les plus petites (*figure 2*). Pour la moitié des entreprises de 250 salariés ou plus, la valeur ajoutée augmente de plus de 1,3 %. Cette évolution médiane est positive dans tous les secteurs pour les entreprises de 250 salariés ou plus comme pour les entreprises de 10 à 249 salariés, à l'exception de la construction (respectivement - 0,9 % et - 0,7 %) et de l'hébergement et restauration (respectivement - 1,8 % et - 0,9 %).

La valeur ajoutée de plus de la moitié des entreprises sans salarié et des entreprises de 1 à 9 salariés diminue ; cela concerne tous les secteurs à l'exception de l'immobilier pour lequel l'évolution médiane est nulle. Le recul est plus marqué pour des entreprises de 1 à 9 salariés de la construction (- 2,0 %), du commerce et de l'hébergement et restauration (- 1,1 %).

2. Dispersion des évolutions du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée en 2014



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à 1,0 % (médiane) entre 2013 et 2014.

Note : entreprises présentes sur les deux années avec leur taille en 2014.

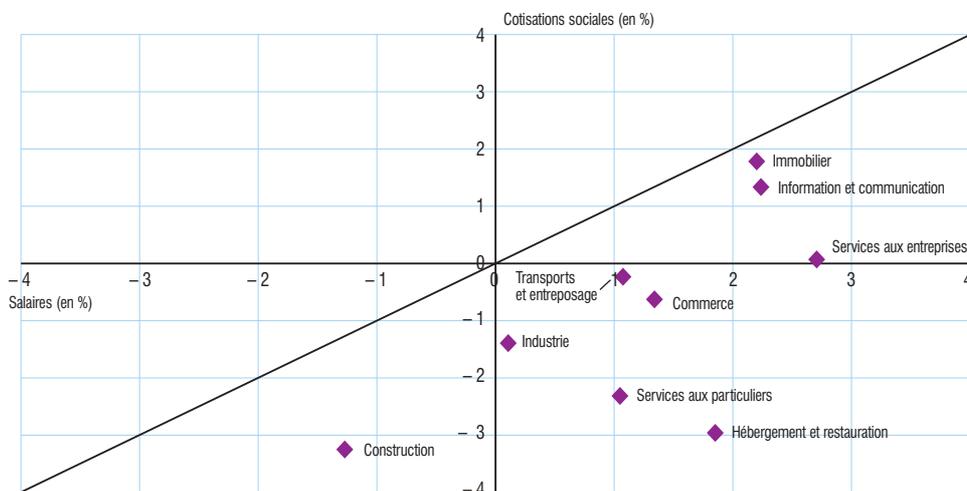
Source : Insee, *Esane* (données individuelles).

Salaires en hausse, cotisations sociales en baisse

En 2014, dans un contexte de stabilité de l'emploi salarié, les salaires augmentent dans tous les secteurs, à l'exception de la construction (*figure 3*). Les cotisations sociales sont en recul dans la plupart des secteurs. Cela tient notamment à un effet comptable du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui prévoit un crédit d'impôt déductible qui peut apparaître soit en déduction des cotisations sociales, soit en déduction de l'impôt sur les sociétés (*encadré*).

Les deux seuls secteurs pour lesquels les salaires et les cotisations sociales augmentent, l'information et communication ainsi que l'immobilier, sont aussi ceux où la masse salariale éligible au CICE (salaires inférieurs à 2,5 fois le Smic) est la plus faible (respectivement 41 %

3. Évolution des salaires et des cotisations sociales en 2014



Champ : France, entreprises employeuses des unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : dans l'industrie, les salaires ont augmenté de 0,1 % entre 2013 et 2014 et les cotisations sociales ont baissé de 1,4 %.

Note : si un secteur se situe sur la diagonale, cela signifie que les salaires et les cotisations sociales évoluent identiquement ; quand le secteur est sous la diagonale cela signifie que les salaires évoluent plus vite que les cotisations sociales.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Encadré

L'impact comptable du CICE

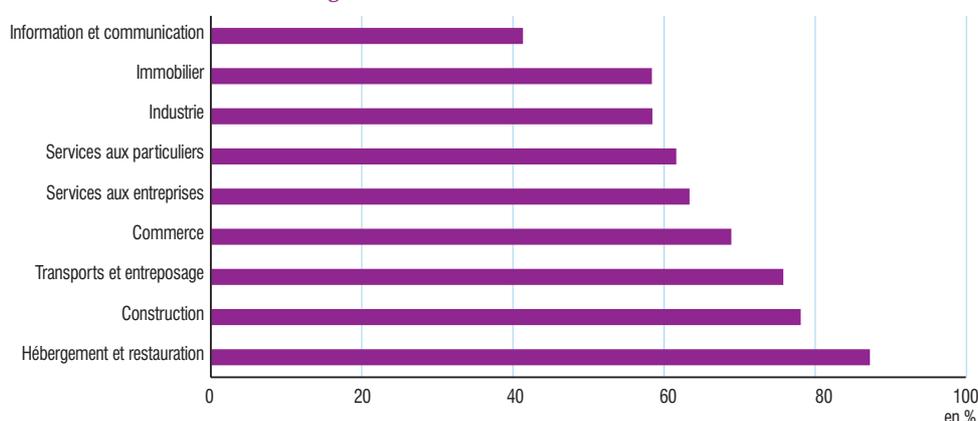
À compter du 1^{er} janvier 2013, les salaires versés par les entreprises ouvrent droit à un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE. L'assiette du CICE est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées au cours d'une année civile dans la limite de 2,5 fois le salaire minimum légal (Smic). Le taux du crédit d'impôt est de 4 % pour les rémunérations versées au titre de 2013 (première année d'application) et de 6 % pour celles versées au titre des années suivantes. Le CICE s'impute sur les sommes dues par les entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à l'IS. De manière générale, le CICE dû au titre d'une année donnée s'impute sur l'impôt dû au titre du même exercice. Ainsi, le CICE calculé au titre des rémunérations versées en 2013 doit être imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2013. Si le CICE ne peut pas être utilisé intégralement (parce qu'il excède le montant dû au titre de l'IS ou de l'IR), il peut servir au paiement de

l'impôt dû au cours des trois années suivantes. La fraction non imputée au terme des trois ans est remboursée à l'entreprise. Par exception, le remboursement immédiat et intégral de la créance peut être demandé par certaines entreprises (PME, entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, entreprises en difficulté). Compte tenu de ces caractéristiques, le CICE dû au titre de l'année 2013 est enregistré dans les comptes 2013 des entreprises, mais ne commence à jouer sur leur trésorerie qu'à partir du règlement du solde d'IS dû au titre de l'exercice 2013, soit en 2014. Dans les comptes des entreprises, il peut apparaître soit en déduction des frais de personnel (des cotisations sociales), soit en déduction de l'IS. Sur l'ensemble des entreprises, il conduit donc toutes choses égales par ailleurs à une baisse des frais de personnel et à une hausse du taux de marge. L'impact du CICE sur le taux de marge est toutefois minoré puisque les entreprises ayant choisi une déduction d'impôt ne sont pas prises en compte.

et 58 % de la masse salariale totale) [figure 4]. À l’opposé, dans l’hébergement et restauration, 87 % de la masse salariale est éligible au dispositif ; les cotisations sociales reculent de 3,0 % alors que les salaires augmentent de 1,8 %.

Cette dynamique des salaires dans un contexte de faible inflation et de stabilité de l’emploi amène à se poser la question du rôle qu’a pu tenir le CICE dans l’octroi d’augmentations de salaire par les entreprises. Les premiers éléments statistiques disponibles ne permettent pas de conclure à l’existence d’un lien entre le CICE et l’évolution des salaires. Si, dans leurs réponses aux enquêtes, une part non négligeable des entreprises mentionne un effet du CICE sur les salaires, les directions des ressources humaines ne le confirment pas ; entre 2014 et 2015, les évolutions des salaires les plus significatives s’observent en moyenne dans les secteurs les moins concernés par le CICE [France Stratégie, 2015].

4. Part de la masse salariale éligible au CICE selon le secteur d’activité en 2014



Champ : France, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
 Note : les salaires éligibles au CICE ne doivent pas dépasser 2,5 fois le Smic.
 Source : Acoiss – Urssaf (données à mi-août 2015).

Taux de marge élevé : davantage lié au besoin de financer des investissements qu’à une rentabilité économique forte

En 2014, le taux de marge⁵ est de 25,3 % sur les secteurs principalement marchands hors agriculture et secteurs financiers. Selon les secteurs, il varie entre 16 % et 27 %, sauf dans l’information et la communication et les activités immobilières où il est notablement plus élevé (respectivement 31 % et 68 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d’un capital d’exploitation important ; il n’implique pas nécessairement une **rentabilité économique**⁶ forte (l’EBE devant alors être rapporté à ce capital d’exploitation) mais sert à financer les investissements. Ainsi, l’industrie avec un taux de marge de 27 % et un taux d’investissement de 19,7 % a une rentabilité économique de 6,7 %. *A contrario*, la construction avec un taux de marge et un taux d’investissement relativement faibles (respectivement 16 % et 8 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (13 % contre 8 %).

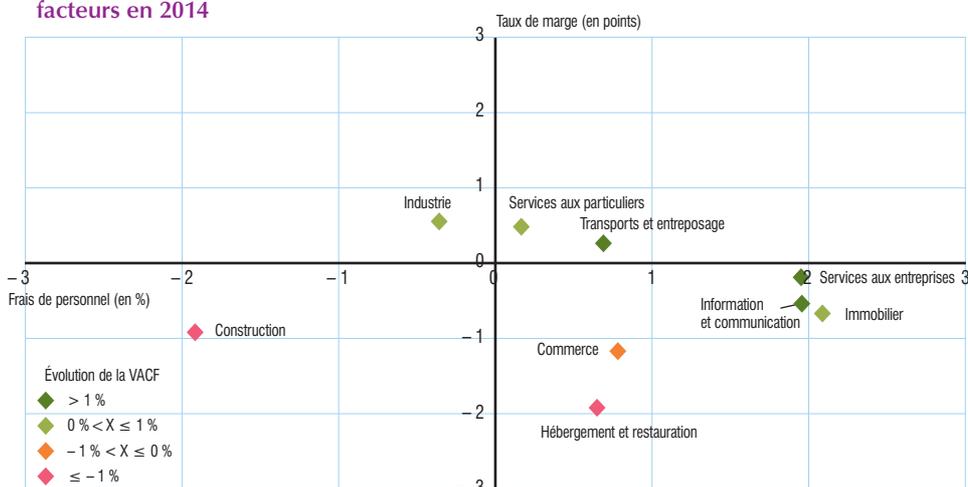
5. Excédent brut d’exploitation / valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

6. Excédent brut d’exploitation / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoin en fonds de roulement).

Le taux de marge des entreprises employeuses est inférieur au taux de marge global. L'écart est le plus fort dans les activités immobilières (9 points), en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Il est également marqué dans les services aux entreprises (6 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (3 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou charges patronales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2014, avec une croissance de la valeur ajoutée quasi nulle, le taux de marge des entreprises employeuses est quasiment stable (-0,3 point après +0,1 point en 2013). Cette quasi-stagnation résulte d'une amélioration du taux dans trois secteurs, alors qu'il est en baisse dans six autres (figure 5). Dans l'industrie, la hausse du taux de marge de 0,6 point s'explique par la modération de l'évolution des salaires (+0,1 %) et le recul des frais de personnel⁷ (-0,4 %). Dans les services aux particuliers ainsi que les transports et l'entreposage, les taux de marge s'améliorent malgré des frais de personnel en hausse (respectivement +0,2 % et +0,7 %) car la valeur ajoutée augmente aussi. Dans l'hébergement et restauration et le commerce, la valeur ajoutée diminue alors que les frais de personnel augmentent, impliquant un net recul du taux de marge (respectivement -1,2 et -1,9 point). Dans l'information et communication et l'immobilier, le taux de marge recule sous l'effet de l'augmentation des frais de personnel, l'impact du CICE étant faible dans ces secteurs où les salaires sont élevés ; la baisse reste cependant modérée grâce à une évolution positive de la valeur ajoutée. Avec l'industrie, la construction est le seul secteur à enregistrer une baisse des frais de personnel (-1,9 %), cependant le taux de marge baisse (-0,9 point) sous l'effet du fort recul de la valeur ajoutée (-2,9 %).

5. Évolution des frais de personnel, du taux de marge et de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs en 2014



Champ : France, entreprises employeuses des unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : dans l'industrie, les frais de personnel ont reculé de 0,4 % entre 2013 et 2014, le taux de marge a augmenté de 0,6 point et la valeur ajoutée aux coûts des facteurs a augmenté de moins de 1 %.

Note : frais de personnel = salaires + cotisations sociales.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

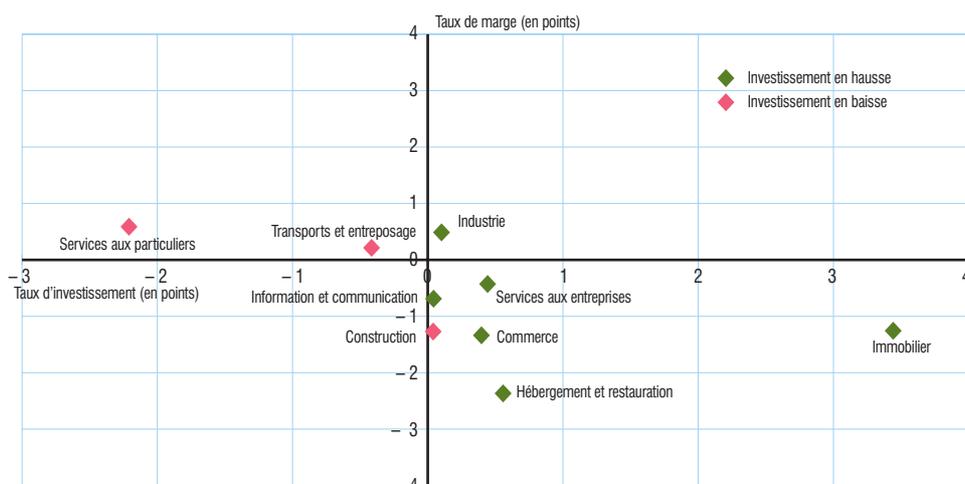
7. Salaires + cotisations sociales.

Rebond de l'investissement

En 2013, avec un taux de marge stable, l'investissement corporel brut hors apports a reculé de 1,8 % ; en 2014, il augmente en moyenne de 1,4 % en valeur. L'investissement corporel brut hors apports s'élève à 175 milliards d'euros pour les secteurs principalement marchands. Les secteurs qui investissent le plus sont l'industrie (51 milliards d'euros), dont 18 milliards dans l'énergie, puis l'immobilier, les services aux entreprises, les transports, le commerce et l'information et communication avec notamment le secteur de la téléphonie. Dans l'industrie, l'industrie manufacturière cumule 29 milliards d'investissements grâce notamment à l'agroalimentaire (6 milliards), la fabrication de matériel de transports (4 milliards), la métallurgie (4 milliards) et l'industrie chimique (3 milliards).

Si en 2014 le taux de marge est en recul dans six secteurs sur neuf, paradoxalement ces mêmes secteurs ont accru leur taux d'investissement (figure 6). En revanche, les transports et l'entreposage et les services aux particuliers ont amélioré leur taux de marge et réduit leurs investissements. Seule l'industrie a amélioré son taux de marge et a très faiblement augmenté son taux d'investissement. Un taux d'investissement en croissance peut s'accompagner d'un montant brut des investissements en recul. C'est le cas de la construction car la valeur ajoutée baisse plus fortement que l'investissement.

6. Évolution du taux d'investissement et du taux de marge en 2014



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Lecture : dans l'industrie, le taux d'investissement augmente de 0,1 point entre 2013 et 2014 et le taux de marge a augmenté de 0,5 point.
Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

La somme accordée aux entreprises dans le cadre du CICE améliore leur situation financière. Elles peuvent décider de l'utiliser pour diminuer leurs prix de vente ou augmenter leur masse salariale via plus d'emplois ou des salaires plus élevés. Interrogées dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'Insee, elles sont ainsi 34 % dans l'industrie et 48 % dans les services à juger que le CICE aura un effet positif sur leur niveau d'emploi (figure 7). Elles sont un peu moins nombreuses à estimer que le CICE permettra des salaires plus élevés (26 % et 41 % respectivement) ou des prix plus bas (30 % et 32 %). Les entreprises de l'industrie et des services annoncent qu'elles utiliseront environ la moitié du montant du CICE pour augmenter leur résultat d'exploitation. Pour 58 % des entreprises de l'industrie et 52 % des entreprises des services, ce surcroît de résultat d'exploitation sera destiné majoritairement à l'investissement.

7. Effet attendu du CICE selon le secteur d'activité

en %

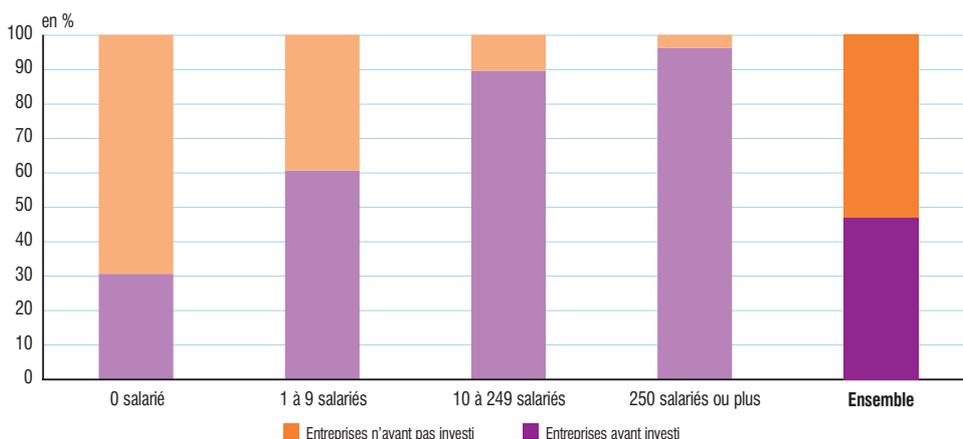
	Part des entreprises jugeant que le CICE aura un effet sur...			Part du CICE destiné à accroître le résultat d'exploitation	Part des entreprises utilisant majoritairement ce montant pour investir
	l'emploi	les salaires	les prix de vente		
Industrie					
Industrie agroalimentaire	33	30	29	48	64
Biens d'équipement	33	21	33	48	52
Automobile	31	12	34	65	74
Autres matériels de transports	46	44	28	27	61
Autres branches industrielles	34	27	29	54	57
Ensemble de l'industrie manufacturière	34	26	30	52	58
Services					
Hébergement, restauration	46	41	16	34	69
Information, communication	40	30	18	46	51
Activités immobilières	21	21	n.s.	46	42
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	43	38	21	43	49
Activités de services administratifs et de soutien	62	53	59	55	47
Ensemble des services	48	41	32	46	52

Champ : France métropolitaine.
 Note : entreprises interrogées en 2014.
 Source : Insee, enquêtes de conjoncture.

Investissement médian de 3 000 euros pour les entreprises sans salarié, supérieur à 2 millions d'euros pour celles employant 250 salariés ou plus

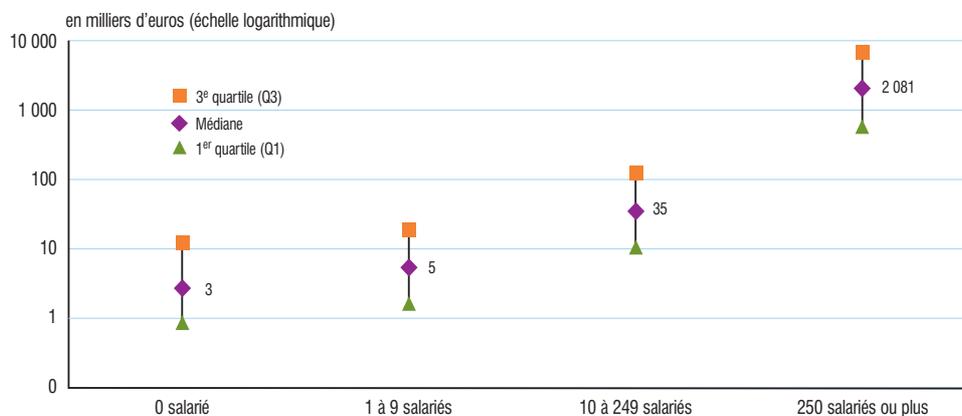
Les montants investis par les petites entreprises sont faibles, en lien avec le niveau de leur activité. En 2014, moins d'un tiers des entreprises sans salarié ont investi (*figure 8*) : pour un quart d'entre elles, l'investissement est inférieur à 900 euros, et pour une sur deux il est inférieur à 2 700 euros (*figure 9*). Le montant médian investi par les entreprises de 1 à 9 salariés est deux fois plus élevé que celui des unités sans salarié ; celui des unités de 10 à 249 salariés l'est près de 13 fois plus. Le montant médian s'élève à plus de 2 millions d'euros pour les entreprises de 250 salariés ou plus.

8. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2014



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

9. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2014



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Esane* (données individuelles).

80 % du chiffre d'affaires à l'exportation est réalisé par des entreprises industrielles et commerciales

En 2014, le chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des entreprises étudiées atteint 608 milliards d'euros, en progression de 1,5 %, après un recul de 0,6 % en 2013. L'industrie (341 milliards d'euros) et le commerce (145 milliards d'euros) concentrent 80 % des exportations. Elles augmentent peu dans l'industrie entre 2013 et 2014 (+ 0,9 %) et se replient dans le commerce (- 0,6 %). Elles sont en nette hausse dans les deux autres principaux secteurs exportateurs : + 3,1 % pour les transports et entreposage et + 6,0 % pour les services aux entreprises. Si près d'une entreprise sur deux a investi en 2014, elles sont beaucoup moins nombreuses à exporter. Sur une population de 2,4 millions d'entreprises, moins de 10 % exportent.

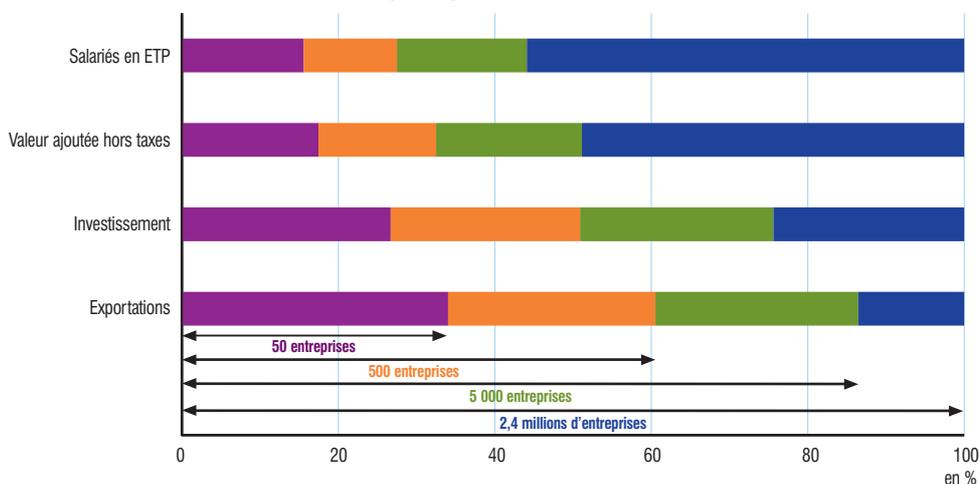
Les exportations représentent 17 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises, mais 28 % pour celles qui exportent effectivement. Ce taux d'exportation est plus élevé dans l'industrie (40 %) et dans les transports et entreposage (34 %). Dans le commerce, deuxième secteur exportateur, 88 % des exportations sont portées par le commerce de gros, avec un taux d'exportation de 24 % ; en revanche les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce de détail (7 %), ainsi que dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (9 %).

Les exportations ont augmenté de 9 milliards d'euros entre 2013 et 2014, à égalité entre les entreprises de moins de 10 salariés et celles de 250 salariés ou plus. Ce dynamisme apparent des plus petites unités s'explique par le fait que ces unités légales portent souvent les exportations pour le compte des multinationales auxquelles elles appartiennent.

50 entreprises concentrent 34 % des exportations

Les exportations sont particulièrement représentatives des effets de concentration au sein de l'économie française. En 2014, les 50 entreprises ayant réalisé les plus fortes exportations concentrent 34 % des exportations totales des secteurs principalement marchands (*figure 10*), les 500 premières en concentrent 60 % et les 5 000 premières 86 %. Le niveau de concentration est moindre mais reste élevé pour l'investissement : 50 entreprises, pas forcément les mêmes que

10. Concentration dans les secteurs principalement marchands en 2014



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : les 50 entreprises ayant les plus fortes exportations concentrent 34 % des exportations totales, les 500 premières entreprises en concentrent 61 %, les 5 000 premières 87 %.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

pour les exportations, concentrent 27 % des investissements (51 % pour 500 entreprises et 76 % pour 5 000). Cette situation est un peu moins marquée pour l'emploi et la valeur ajoutée mais la concentration y est tout de même très élevée : 1,9 million de salariés en équivalent temps plein travaillent pour le compte de seulement 50 unités légales ou entreprises profilées.

Pour chaque indicateur, si l'on zoome sur les seules 500 premières entreprises, ce sont pour l'essentiel des grandes unités de 250 salariés ou plus (470 sur 500 pour la valeur ajoutée et 390 pour les exportations). L'investissement se distingue car au sein des 500 entreprises qui réalisent les plus forts montants, se trouve une centaine d'entreprises sans salarié. Ces très petites structures, dont une quarantaine du secteur de l'immobilier, portent souvent l'investissement pour le compte de plus grands groupes du secteur privé ou parfois pour des organismes publics (organismes HLM, administrations, conseils généraux, villes, etc.).

310 entreprises industrielles et 110 du commerce concentrent 300 milliards d'euros d'exportations, soit la moitié du total des entreprises des secteurs principalement marchands. Les entreprises industrielles sont ainsi largement présentes sur ces classements de concentration, 180 sur 500 pour la valeur ajoutée, 120 pour l'investissement et 310 pour les exportations. ■

Définitions

Profilage d'un groupe de sociétés : profiler un groupe de sociétés consiste à définir la structure d'observation statistique du groupe qui paraît la mieux appropriée pour une observation de l'activité économique. Il s'agit de définir des unités statistiques intermédiaires, éventuellement différentes du groupe, qui peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, ou des sous-groupes, ou des découpages *ad hoc* définis alors en collaboration avec le groupe lui-même. Cette opération, appelée « profilage » (terme traduit de l'anglais "*profiling*"), se justifie dans le cas de grands groupes présents dans plusieurs domaines d'activité. Les unités ainsi définies, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et constituent des entreprises.

Les opérations de profilage des groupes français s'étalent sur plusieurs années. Les grands groupes sont profilés en étroite coopération avec les groupes eux-mêmes. En règle générale, la structure d'observation définie correspond aux grands métiers du groupe qui définissent alors autant d'unités statistiques. Celles-ci réunissent généralement plusieurs sociétés du groupe. Les expériences déjà conduites indiquent que ces unités peuvent réunir de une à quelques centaines de sociétés.

Un petit groupe sera considéré comme définissant une seule entreprise.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFiP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene.

Unités légales et entreprises profilées : le profilage des grands groupes étant en cours de mise en œuvre, les statistiques structurelles d'entreprises mêlent des données relatives aux entreprises profilées, lorsque celles-ci ont été définies, et aux unités légales pour celles n'appartenant pas à une entreprise profilée.

Pour en savoir plus

Bacheré H., « 3 000 entreprises au cœur de l'économie française », *Insee Focus* n° 56, mars 2016.

Béguin J.-M., Hecquet V., « Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, *Rapport 2015*, France Stratégie.

Gorin Y., Renne C., « Comment les entreprises comptent utiliser le CICE », *Insee Focus* n° 10, septembre 2014.
